

Vérifiez quelles règles s'appliqueront à vous et si l'échéance du 30 septembre 2026 vous concerne.

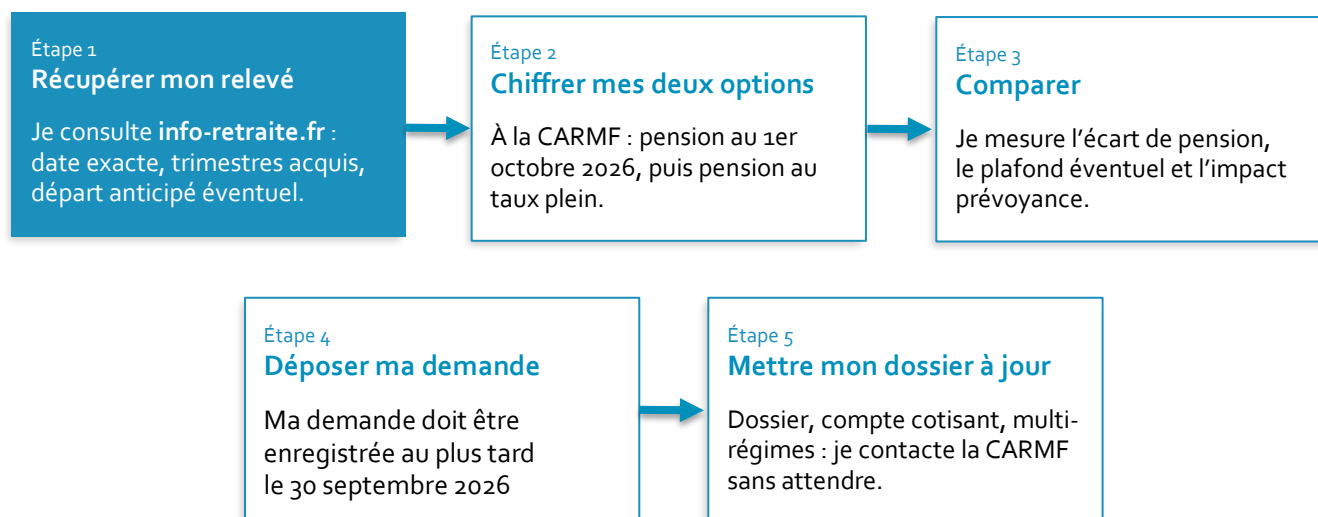
Les règles du cumul emploi-retraite changent à partir du 1er janvier 2027. Le régime applicable dépend de la date d'effet de votre première pension de base. Si votre première pension de base peut prendre effet au 1er octobre 2026, vous restez sous les règles actuelles. La demande doit alors être enregistrée au plus tard le 30 septembre 2026.

Ce qui change en 2027

Ma première pension de base prend effet	Quelles règles s'appliquent ?	Ce que je fais
Au plus tard le 1er octobre 2026	Règles actuelles : cumul intégral si les conditions sont remplies ; sinon cumul plafonné à 48 060 € en 2026 .	Je vérifie si une prise d'effet au 1 ^{er} octobre 2026 est possible, puis je compare les deux chiffrages.
A compter du 1er janvier 2027	- Avant l'âge légal : pension réduite à hauteur des revenus. - Âge légal à moins de 67 ans : réduction de 50 % du dépassement d'un seuil fixé par décret. - À partir de 67 ans : cumul intégral, sans plafond. - À partir de l'âge légal , toutes les pensions personnelles obligatoires doivent en principe être liquidées.	Je fais confirmer ma situation par mes caisses, notamment si j'ai cotisé à plusieurs régimes.

À retenir : à partir de l'âge légal, toutes les pensions personnelles obligatoires doivent en principe être liquidées.

Si je suis concerné : que faire maintenant ?



Avant de liquider

- Dossier ou compte CARMF non à jour : contactez la CARMF sans attendre pour éviter qu'une régularisation tardive ne décale certaines prises d'effet.
- Cumul retraite/activité libérale : vous perdez la couverture invalidité-décès de la CARMF.
- Liquidation irréversible : sans le nombre de trimestres requis, la pension de base peut être minorée à vie.